

Des lettres monitoires  
pour lutter contre les expositions d'enfants à Montbrison  
(1683-1691)

*Communication à la Diana (15 novembre 2003)*

Les archives hospitalières de Montbrison possèdent deux documents concernant les expositions d'enfants dans notre ville à la fin du règne de Louis XIV. Il s'agit de lettres monitoires obtenues en 1683 et en 1791 par les recteurs de l'hôtel-Dieu de Montbrison contre ceux qui abandonnent des enfants<sup>1</sup>.

Ces pièces sont intéressantes car elles permettent d'appréhender la situation dans ce domaine avant 1715, époque à partir de laquelle des registres tenus de façon régulière permettent de faire des évaluations plus sérieuses<sup>2</sup>.

Emus par un nombre anormalement élevé d'abandons de nouveau-nés sous la forme d'exposition, c'est-à-dire de l'abandon effectué clandestinement dans un lieu public, les responsables de l'hôpital Sainte-Anne pensent qu'il est opportun de mettre en garde solennellement la population.

Chaque nouvel enfant trouvé est une bouche à nourrir et les ressources de l'hôpital sont limitées : *"le nombre desdits enfants s'accroît tous les jours, ce qui consume le plus liquide revenu dudit hostel Dieu au grand préjudice des pauvres malades"* disent les recteurs. Les *"Sieurs Complainans desirant de remédier"* à cette situation fâcheuse font adresser des lettres monitoires à l'ensemble de la population. Cette procédure était le plus souvent réservée à des circonstances graves, notamment pour des crimes non élucidés et risquant de troubler gravement l'ordre social.

Les recteurs de Sainte-Anne s'adressent donc à la justice du roi, portant plainte auprès du lieutenant général du bailliage de Forez afin que des enquêtes soient ouvertes contre ceux qui abandonnent des enfants ainsi que leurs complices. En outre, ils demandent la permission de demander à l'autorité religieuse, donc à l'archevêque de Lyon, des lettres monitoires.

Cette autorisation acquise, l'archevêque de Lyon ou son délégué, dans les cas présents son vicaire général Bédier Morange, envoie une lettre à tout le clergé séculier du diocèse. Les faits sont exposés et les coupables sont sommés de se dénoncer et de réparer leurs crimes. Tous ceux

---

<sup>1</sup> Cf. Annexes ; ces documents nous ont été aimablement signalés par M. Robert Landon que nous remercions sincèrement.

<sup>2</sup> Cf. les études précédentes :

- Barou (Joseph), *Les enfants abandonnés à Montbrison au temps de Louis XV, étude des registres de l'hôpital Sainte-Anne (1715-1772)*, Bulletin de la Diana, tome XLVIII, 1984.
- Barou (Joseph), *Les enfants abandonnés à Montbrison de la fin de l'Ancien Régime à l'Empire (1773-1815)*, Bulletin de la Diana, tome LI, 1989.
- Barou (Joseph), *Les enfants abandonnés en Forez (1715-1889)* : Village de Forez, 2000.

qui, d'une manière ou d'une autre (par "*veu, sçeu, oüy dire ou autrement*"), auraient des informations sur les méfaits en question sont tenus d'en faire part aux autorités "*dans six jours après lesdites publications*". Désobéir à ces injonctions retranscrites, *ipso facto*, de la communion des fidèles, l'excommunication étant la plus sévère des sanctions infligées par l'Église.

La déclaration archiépiscopale doit être lue au prône de la messe paroissiale, trois dimanches de suite dans toutes les églises du diocèse de Lyon.

L'abandon d'enfant est un fait habituel tout au long des siècles. Quelles sont donc les circonstances particulières qui ont à ces deux occasions déclenché cette procédure ?

Les lettres monitoires de 18 juillet 1683 dénombrent huit cas d'expositions (pour une période d'un an) qui ont particulièrement frappé l'attention des recteurs de l'hôpital : deux le même jour : 22 juin 1682, une le 27 septembre, deux en octobre (les 19 et 22 du mois), un le 10 novembre, enfin un cas en janvier et un autre en juin 1683. Quelques détails ont touché les *complainants*. Les scribes de l'officialité de Lyon ont noté ces précisions dans l'acte : l'enfant exposé à la porte d'Ecotay le 22 juin 1682 était "*si nouvellement né qu'il n'avoit le boyau noué*", c'est-à-dire que le cordon ombilical n'avait pas encore été ligaturé.

Les lettres monitoires du 1<sup>er</sup> octobre 1691 citent sept expositions (pour une période de huit mois) : un le 2 février 1691, deux en mai (les 25 et 30), une en août (le 18) et surtout trois les 9, 21 et 26 septembre. Ce sont ces trois derniers abandons très rapprochés qui semblent avoir décidé les recteurs à demander l'intervention des autorités ecclésiastiques.

Là encore des détails sont notés pour bien marquer la gravité des faits : le garçon trouvé le 25 mai dans la rue de Moingt a environ *quatre ou cinq ans*, l'enfant exposé dans la nuit du 29 au 30 mai "*au devant de canonnière maison du bourg de Moingt, est tout nouvellement né, mis nud sur la terre mouillée, sans aucun billet pour apprendre qu'il fust baptisé...*"

Fort peu de détails sont donnés sur ces expositions, la plupart ont eu lieu nuitamment. Dans deux cas seulement on précise le sexe de l'enfant.

Les lieux où ces enfants sont abandonnés sont déjà ceux qui seront le plus souvent choisis au cours des siècles suivants : à la porte de la Croix (entrée de la ville du côté des monts du Forez), au faubourg de la Madeleine et dans la rue de Moingt (sur le *Grand Chemin de Forez*), près de la porte Saint-Jean (entrée de la ville du côté de la plaine), devant une église (Saint-Pierre), à côté de l'hôpital général du Bourgneuf<sup>3</sup>, et près de boutiques. Dans ces derniers cas c'est le "*banc*" qui est utilisé car ce muret supportant l'étal permet de mettre l'enfant hors d'atteinte des animaux errants.

Si l'on se réfère aux lettres monitoires, et bien qu'elles n'aient pas cité systématiquement tous les cas, on peut penser que les expositions d'enfants étaient relativement peu nombreuses à Montbrison à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : probablement moins d'une dizaine chaque année.

Quel fut l'effet de ces lettres monitoires fulminées contre les auteurs d'abandons d'enfant ? Sans doute bien faible. Il s'agissait de paroles - vigoureuses, certes - mais seulement de paroles incapables de peser sur la situation économique du moment et d'influer vraiment sur l'évolution des mœurs. Du moins les consciencieux administrateurs de Sainte-Anne pensaient-ils avoir accompli leur devoir.

En effet les comptages réalisés à partir de 1715 donnent une progression constante des abandons jusqu'à la Révolution : De 1716 à 1735, on enregistre 146 entrées d'enfants

---

<sup>3</sup> L'hôpital général créé en 1659 est installé dans plusieurs maisons particulières près du couvent des Cordeliers dans le quartier du Bourgneuf. Il est transféré en 1753 dans le second couvent des Ursulines, au faubourg de la Croix (actuelle maison de retraite de Montbrison).

Joseph Barou, "Lettres monitoires pour lutter contre les expositions d'enfants", *Bulletin de la Diana*, tome LXIII, 2004.

abandonnés à l'hôtel-Dieu soit un peu plus de sept annuellement. De 1773 à 1780 la moyenne passe à 15, puis à 32 entre 1786-1790.

Le mouvement s'amplifie ensuite : 45 cas par an de 1791 à 1805, 81 de 1816 à 1820. Les abandons culminent entre 1831 et 1833 : 95 cas en moyenne chaque année !

On est alors bien loin des quelques expositions d'enfants qui en cette fin du Grand Siècle avaient troublé les recteurs de l'hôtel-Dieu Sainte-Anne de Montbrison.

Joseph Barou

## Annexes

### Lettres monitoires de 1683

**B**édien Morange, Prestre, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Theological de l'Eglise de Lyon, Prieur & Comte de S. Jean hors les murs de Geneve, & Vicaire general au spirituel & temporel d'Illustrissime & Reverendissime Messire Camille de Neufville Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France, Commandeur des Ordres du Roy, & son Lieutenant general au Gouvernement de la ville de Lyon, Provinces de Lyonnois, Forests & Beaujollois.

A tous Prestres, Curez & Vicaires de ce diocese, Salut en nôtre Seigneur.

De la part

*des sieurs Recteurs et administrateurs de l'hospital de Ste-Anne de la ville de Montbrison en Forests de ce diocèse se complaignant humblement à Dieu et à notre Ste Mère l'Eglise nous a esté exposé que lors qu'ils ont commencé l'exercice de leurs charges, il leur fut remis un état des enfans exposés, qui leur parut étonnant ce qui les auroit obligé de n'épargner aucuns soins pour avoir preuve desdites expositions et connoissance des authueurs et complices, mais leurs soins ont esté inutiles et le nombre desdits enfans s'accroit tous les jours, ce qui consume le plus liquide revenu dudit hostel Dieu au grand préjudice des pauvres malades a quoy lesdits sieurs Complaignans desirant de remedier ; ils auroient donné plainte au Sr Lieutenant general du baillage de Montbrison et demandé permission d'informer de telles expositions d'enfans entre autres de celle du 22 de juin 1682 d'un garçon trouvé a la porte de la Croix, d'un autre exposé a la porte d'Escotay dans une cannonnière si nouvellement né qu'il n'avoit le boyau nouë, le 27 de 7<sup>bre</sup> suivant un autre exposé devant St Pierre, la nuit du 18 au 19 d'octobre un ; un autre exposé la nuit du 20 au 21 dud. octobre ; deux autres a ladite porte de la Croix l'un le 10<sup>e</sup> de 9<sup>bre</sup> 1682 l'autre le 21 de janvier dernier ; et finalement un autre le 11<sup>e</sup> de juin dernier ; de toutes lesquelles expositions il leur a esté permis de faire informer et de faire publier monitoires pour y avoir preuves par ordonnance du Sr Lieutenant General au Baillage de Montbrison le 28 de juin dernier signée Pouderoux et partout il[s] nous ont requis leur accorder nos Lettres monitoires tant contre lesdites expositions et malfaiteurs que tous autres agens, scachant, consentans et non revelans [texte manuscrit].*

C'est pourquoy Nous, ce que dessus considéré, Vous mandons de publier ces présentes par trois divers jours de Dimanches consécutifs, en vos Prônes & Messes de Paroisse ; avertissant de nostre part, au Nom de Dieu Tout-puissant, lesdits coupables desdits faits, fraudes, injustes detentions & mauvaises actions, de faire deuë restitution & satisfaction auxdits Complaignans sur ce que dessus

Joseph Barou, "Lettres monitoires pour lutter contre les expositions d'enfants", *Bulletin de la Diana*, tome LXIII, 2004.

: Et ceux & celles qui par veu, sçeu, oüy dire, ou autrement en ont quelques conoissance, d'en faire toutes declarations requises & necessaires dans six jours après lesdites publications ; à peine aux uns & aux autres d'estre retrancher de la Communion des Fidelles, Prieres & Sacremens de l'Eglise, & d'estre publiquement denoncez pour Excommuniez ; sans entendre que telles declarations puissent autrement servir que pour l'interest civil seulement.

Donné à Lyon sous le Scel dudit Seigneur Archevêque, ce *dix-huitieme* du mois de *juillet* mil six cens quatre-vingt *trois*.

[signé] Morange vic. général  
par Monsieur le Reverend Vicaire Général [signé illisible]

## Lettres monitoires de 1691

**B**édien Morange, Prestre, Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, Theologal de l'Eglise de Lyon, Prieur & Comte de S. Jean hors les murs de Geneve, & Vicaire general au spirituel & temporel d'Illustrissime & Reverendissime Messire Camille de Neufville Archevêque & Comte de Lyon, Primat de France, Commandeur des Ordres du Roy, & son Lieutenant general au Gouvernement de la ville de Lyon, Provinces de Lyonnois, Forests & Beaujollois.

A tous Prestres, Curez & Vicaires de ce diocese, Salut en nôtre Seigneur. De la part

*des sieurs Recteurs et administrateurs de l'hôpital de Sainte Anne de la ville de Montbrison en Forests de ce diocèse se complaignants humblement à Dieu et à nôtre mere Ste Eglise nous a été exposé que lors que lors qu'ils commencèrent l'exercice de leur charge, on leur remit un état des enfans exposés, qui leur parut surprenant ce qui les auroit obligé de n'épargner aucuns soins pour avoir preuve desdites expositions, mais ces soins auroient été inutiles, et le nombre desdits enfans s'accroit de telle manière chaque jour, qu'il consume le plus liquide des revenus dudit hospital, au grand préjudice des pauvres malades, pour à quoy remédier lesdits sieurs Complaignants auroient eu permission de faire informer de telles expositions d'enfans entr'autres de celles d'un garçon de deux ou trois mois, exposé devant l'église de St Pierre le deux février dernier jour la purification, à deux heures après midy ; d'un autre garçon trouvé en la rue de Moing, âgé d'environ quatre ou cinq ans, exposé pendant la nuit du 24 au 25<sup>e</sup> jour du mois de may dernier, lendemain de la feste de l'Ascension ; d'un autre enfant exposé la nuit du vingt neuf au trentième jour dudit mois de may dernier, au devant de canonnière maison du bourg de Moing, en arrivant de Montbrison, et tout nouvellement né, mis nud sur la terre mouillée, sans aucun billet pour apprendre qu'il fust baptisé ; d'un autre exposé le 18<sup>e</sup> du mois d'aoust dernier sur les quatre heures du matin devant la porte de l'hôpital général des pauvres renfermés au Bourgneuf ; de deux autres en la rue St Jean audit Montbrison l'un trouvé le 9<sup>e</sup> de septembre dernier, sur le banc d'Estienne Thoynet Me boulanger, et l'autre le vingt unième dudit mois sur le banc de la veuve Raysonnier ; et finalement d'un autre enfant exposé le vingt sixième dudit mois de septembre dernier à neuf heures du soir, au fauxbourg de la Magdelaine ; et comme lesdits sieurs Complaignants n'ont pas peu tirer jusqu'à présent des preuves suffisantes desdites expositions d'enfans. Ils nous auroient très humblement supplié de leur accorder nos lettres monitoires sur ce nécessaires, tant contre les auteurs et complices desdites expositions que contre tous ceux et celles qui par veu sçeu ouy dire, ou autrement en ont*

Joseph Barou, "Lettres monitoires pour lutter contre les expositions d'enfans", *Bulletin de la Diana*, tome LXIII, 2004.

*eu quelque connoissance, et généralement contre tous agens scachans, consentans, et non revelans ensuite de la permission accordée le vingt huitième dudit mois de septembre dernier, signé Allard. [texte manuscrit].*

C'est pourquoy Nous, ce que dessus considéré, Vous mandons de publier ces présentes par trois divers jours de Dimanches consécutifs, en vos Prônes & Messes de Paroisse ; avertissant de nostre part, au Nom de Dieu Tout-puissant, lesdits coupables desdits faits, fraudes, injustes detentions & mauvaises actions, de faire deue restitution & satisfaction auxdits Complainants sur ce que dessus : Et ceux & celles qui par veu, sçeu, oüy dire, ou autrement en ont quelques connoissance, d'en faire toutes declarations requises & necessaires dans six jours après lesdites publications ; à peine aux uns & aux autres d'estre retrancher de la Communion des Fidelles, Prieres & Sacremens de l'Eglise, & d'estre publiquement denoncez pour Excommuniez ; sans entendre que telles declarations puissent autrement servir que pour l'interest civil seulement.

Donné à Lyon sous le Scel dudit Seigneur Archevêque, ce *premier* du mois d'*octobre* mil six cens *quatre vingt onze*

Morange vicaire général

par Monsieur le Reverend Vicaire Général

*Lepoivre, commis au secretariat de l'Archevesché*

**(bulletin de la Diana, 1<sup>er</sup> trimestre 2004, tome LXIII, n° 1)**

<b>date</b>	<b>lieu</b>	<b>nombre</b>
22 juin 1682	Porte de la Croix	un garçon
22 juin 1682	Porte d'Ecotay (canonnière)	un garçon
27 sept. 1682	Devant St-Pierre	un
19 oct. 1682		un
21 oct. 1682		un
10 nov.	Porte de la Croix	un
21 janv. 1663	Porte de la Croix	un
11 juin 1683		un
-----		
12 mois		8 cas
2 fév. 1691	Devant St-Pierre	un
25 mai 1691	Rue de Moingt	un
30 mai 1691	bourg de Moingt	un
18 août 1691	hôp. général (Bourgneuf)	un
9 sept. 1691	rue St-Jean (banc d'un boulanger)	un
21 sept. 1691	rue St-Jean (banc veuve Raysonnier)	un
26 sept. 1691	fg de la Madeleine	un
-----		
8 mois		7 cas